

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juin à 20 h s'est réuni exceptionnellement à la salle socioculturelle de Labry le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire sortant.

Etaient présents : Mesdames AUBAILLY, BURKI, CABRAL, CHAUMONT, KOUCHA, MAILHÉ, PIGNATIELLO et ZANI.

Messieurs BERLAND (arrivé au point n°5), CARDAIRE, LAGARDE, MARÇON, MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG et THISSE.

Etaient représentés : Mme GOEURIOT par Mme CHAUMONT et M. VANTINI par M. RITZ

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Madame KOUCHA Lucie

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

16 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame KOUCHA Lucie est désignée secrétaire de séance.

1) Vote du produit attendu 2020

Comme chaque année, le conseil est appelé à se prononcer sur le montant du produit attendu.

Monsieur le Maire précise que depuis la réforme sur la taxe d'habitation, le conseil municipal n'intervient que dans le taux de la taxe foncière (bâti et non bâti).

Il est à noter qu'avec le dynamisme des bases, le produit attendu augmente d'environ 5 000 € par rapport à 2019.

Monsieur le Maire, conformément à l'engagement de l'équipe municipale, propose de maintenir la pause fiscale instaurée depuis 2003.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De voter le produit attendu de 2020 à un montant de 214 514 €
- De maintenir les taux 2019 des 2 taxes foncières (bâti et non bâti).

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Approbation du compte de gestion 2019

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion 2019 de la commune de Labry, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Vote du compte administratif 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame CHAUMONT Françoise, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Compte administratif 2019

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévus :	706 910,98 €	706 910,98 €
Réalisé :	377 835,68 €	371 182,46 €
Reste à réaliser :	213 655,43 €	0,00 €

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévus :	1 048 487,92 €	1 048 487,92 €
Réalisé :	784 570,36 €	1 141 845,56 €
Reste à réaliser :	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 6 653,22 €
Fonctionnement :	357 275,20 €
Résultat global :	350 621,98 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Affectations des résultats 2019

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	112 832,70 €
- un excédent reporté de	244 442,50 €
Soit un excédent de fonctionnement de	433 386,96 €
- un déficit d'investissement de	6 653,22 €
- un déficit des restes à réaliser de	213 655,43 €
Soit un besoin de financement de	220 308,65 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :	EXCEDENT 357 275,20 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	220 308,65 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	136 966,55 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	DEFICIT 6 653,22 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Luc RITZ, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses :	384 229,49 €
Recettes :	597 884,92 €

Fonctionnement :

Dépenses :	963 926,00 €
Recettes :	963 926,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses :	597 884,92 € (dont 213 655,43 € de RAR)
Recettes :	597 884,92 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	963 926,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	963 926,00 € (dont 0,00 de RAR)

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Détermination du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration** du Centre communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Désignation des représentants de la commune dans les organes extérieurs

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il a été procédé à l'élection des délégués, par vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages;

Après vote, et ayant obtenu la majorité des voix, sont désignés :

SYNDICATS	Délégués titulaires et suppléants
S. I. A. J. Syndicat intercommunal d'assainissement du JARNISY (JARNY)	Délégués titulaires
	RENÉ Denis
	THISSE Nicolas
	BERLAND Gilles
SOIRON Syndicat des eaux du SOIRON (CONFLANS)	Délégué titulaire
	BURKI Ghislaine
	Délégué suppléant
	LAGARDE Rémi
SIRTOM Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (JARNY)	Délégués titulaires
	CARDAIRE Cédric
	BURKI Ghislaine
	Délégué suppléant
MORETTE Bertrand	
S. I. S. CO. D. EL. B. Syndicat intercommunal de suivi de la concession de distribution d'électricité de l'arrondissement de BRIEY (BP 80048 LONGWY CEDEX)	Délégué titulaire
	RENÉ Denis
	Délégué suppléant
	MARÇON Dominique
Chenil du Joli Bois SIVU Chenil du Joli Bois (MOINEVILLE)	Délégué titulaire
	BURKI Ghislaine
	Délégué suppléant
	ZANI Béatrice

SYNDICATS	Délégués titulaires et suppléants
MMD 54 Meurthe-et-Moselle Développement 54	Délégué titulaire
	RITZ Luc
	Délégué suppléant
	BERLAND Gilles
SPL X-Demat Gestion de la dématérialisation des actes et procédures	Délégué titulaire
	RITZ Luc
SPL Gestion Locale Missions complémentaires RH	Délégué titulaire
	RITZ Luc
	Délégué suppléant
	CHAUMONT Françoise
Commission de contrôle électorale	Délégué titulaire
	MAILHÉ Nicole
SIVU OLC THD Déploiement fibre optique	Délégué titulaire
	VANTINI Patrick
	Délégué suppléant
	THISSE Nicolas
CAO Commission appels d'offres	Délégués titulaires
	RENÉ Denis
	LAGARDE Rémi
	SCHANG Francis
CCAS Centre communal d'actions sociales	Délégués titulaires
	CHAUMONT Françoise
	CABRAL Nathalie
	PIGNATIELLO Laure
	GOEURIOT Viviane
Maison de retraite Conseil d'administration	Délégués titulaires
	CHAUMONT Françoise
	GOEURIOT Viviane

8) Vente d'une parcelle à Monsieur SALOMON Dylan

Lors de la précédente mandature, un accord avait été trouvé avec Monsieur SALOMON Dylan pour lui céder une parcelle située à l'avant de sa propriété.

Afin de conclure cette vente, il convient de fixer le prix de vente ainsi que les modalités de paiement.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle pour un montant de 6 000 €, les frais d'arpentage restant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser le paiement selon l'échéancier suivant :

- 2000 € au 31/07/2020
- 2000 € au 31/08/2020
- 2000 € au 30/09/2020

Il est précisé que l'acquéreur deviendra propriétaire du terrain à la date de la signature de l'acte de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) Tirage au sort des électeurs pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2021

Comme chaque année, la commune doit désigner par tirage au sort 3 électeurs figurant sur la liste électorale pour être inscrit sur la liste préparatoire pour les jurés d'assises 2021.

A noter que seuls les électeurs qui auront atteints l'âge de 23 ans l'année prochaine sont éligibles.

Liste des électeurs tirés au sort :

M. BOURGEOIS Stéphane

M. DIDOT Christian

M. MOUREY Gérard

Décisions du Maire

1 acceptation d'indemnité d'assurance pour un montant total de 2 399,35 €

Informations diverses

Repas des Anciens :

En raison de l'incertitude du contexte sanitaire à l'automne vis-à-vis du COVID-19, il a été décidé de reporter l'organisation du traditionnel repas des Anciens. Si les conditions le permettent, il pourrait être envisagé de le programmer au 1^{er} trimestre 2021.

LABRY Games :

De façon analogue au repas des Anciens, l'édition 2020 du Labry Games est à l'heure actuelle suspendue. Une alternative est à l'étude.

Chenilles processionnaires :

Une invasion massive de chenilles processionnaires a été détectée au cimetière militaire allemand. Par mesure de sécurité, la commune a condamné l'entrée et le service gestionnaire du cimetière a été informé. Le secteur est à éviter.

Scolaire :

Conformément aux directives du gouvernement, l'ensemble des élèves de l'école primaire sera accueilli à partir de lundi 22 juin. Les 2 sites scolaires seront ouverts.

Le protocole sanitaire a été allégé notamment pour les élèves de maternelle.

Accueil périscolaire :

Le projet de construction d'un site périscolaire sur Labry est en discussion au niveau de l'intercommunalité. Une proposition d'achat d'un terrain situé à proximité de l'école élémentaire sera étudiée lors d'un prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.